



Changement de mode de garde souhaité

Par **gurb2009**, le **19/11/2009** à **10:36**

Bonjour,rn Mon ami s'est séparé de son ex compagne depuis plus de 2 ans. ils ont "pratiqué" la résidence alternée pendant 1 an, puis son ex compagne qui semble l'avoir mal vécu a déménagé à 15 km et a scolarisé l'enfant près de son domicile en mettant au courant le papa 2 jours avant la rentrée scolaire. la garde alternée n'était malheureusement plus possible pour le papa qui travaille à l'opposé et aurait du mettre son fils trop tot le matin à l'école. son fils vit mal de voir moins souvent son père , (de plus, il a maintenant 1 demi frère et une demi soeur avec lesquels il s'entend très bien et aimerai partager plus son quotidien avec nous (je suis en mode residence alternée moi meme)) rnL'année prochaine, il devrait rentrer au collège...pensez-vous qu'un juge pourrait representer une residence alternée ? le papa peut-il inscrire son fils au collège (privé) à coté de chez nous? (dans lequel se trouve ma fille)ou bien est il obligé de se faire imposer l'endroit par la mère?rn Merci d'avance pour votre réponse, Bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **19/11/2009** à **11:18**

Bonjour,rnrnTout est possible mais il vous faut, via un avocat, faire intervenir le juge aux affaires familiales. La décision du juge sera guidée par les seuls intérêts des enfants.